



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité de pilotage de rédaction du guide national PTGE

4 juillet 2022

**Comité national
de l'eau**





Introduction

I- Etat d'avancement et calendrier

II- Gouvernance et processus concertation:

points d'attention importants pour la mise en œuvre des PTGE – Bruno Lion / GIP « Transitions »

III- Analyses économiques et financières des PTGE:

présentation synthétique du guide INRAE / principes et points de vigilance – Sébastien Loubier / INRAE





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I- Etat d'avancement et calendrier - DEB

**Comité national
de l'eau**





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Introduction

Comité national
de l'eau



I- Etat d'avancement et calendrier

-A la suite des [Assises de l'eau et du VAECC](#), **lancement** de la rédaction d'un guide pratique national à destination des acteurs et porteurs de PTGE → fin 2022

-**Objectif**: guide opérationnel avec RETEX, exemples, bonnes pratiques, recommandations

-**Suivi rapproché** de l'avancement de rédaction du guide (COPIL / GT PTGE)

1^{er} COPIL le 22 avril 2022: cadrage du travail

2^{ème} COPIL du 20 mai 2022: présentation d'une version martyre avec retours attendus le 20 juin

3^{ème} COPIL du 04/07/22 : échanges sur les questions liées à la gouvernance / analyse économique et financière

→ **Envoi d'une V1.0 mi-juillet: retours début septembre → V1.1**

GT PTGE du CNE du 15/09/22 : présentation de la V1.1 + arbitrages

4^{ème} COPIL du 17/10/22: échanges sur les RETEX et les annexes

→ **Envoi de la V1.1 mi-septembre pour retours début novembre → V2.0**

GT PTGE du CNE du 24/11/22 : présentation de la V2.0 et des retours: point d'arbitrage

→ **Envoi de la V2.1 mi-novembre pour validation fin décembre → VF**



I- Etat d'avancement et calendrier

Retours sur la version des parties prenantes au 20 juin + bilatérales avec les services de bassin
FNE / FNCCR / ANEB / FNPF / APCA / Institution Adour

Lien avec BRGM, OFB, INRAE: études VP, économies d'eau, analyses économiques et financières

Lien avec le GIP « Transitions » sur concertation/ co-construction

Liste de PTGE identifiés pour RETEX

Bassin	nom PTGE	Structure porteuse
Adour Garonne	Adour Amont	Institution Adour
Adour Garonne	Charente aval et Bruant	EPTB Charente + SYRES 17
Adour Garonne	Garonne Amont	Conseil Départemental 31
Adour Garonne	Isle	EPTB Dordogne
Adour Garonne	Seudre	SMASS + SYRES 17
Adour Garonne	Seugne	EPTB Charente + SYRES 17
Loire-Bretagne	Allier aval	EPTB Loire
Loire-Bretagne	Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers	SM AUZANCE VERTONNE
Loire-Bretagne	Curé	CA 17 + Syndicat Mixte des réserves de Substitution de la Charente-Maritime + CDA La rochelle
Loire-Bretagne	bassin du Cher	Etablissement Public Loire
Loire-Bretagne	Vie et Jaunay	Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
Rhône-Méditerranée	Aude (dont Fresquel)	EPTB Aude (SMMAR)
Rhône-Méditerranée	Ay-Ozon	Syndicat Mixte Ay Ozon / DDT07
Rhône-Méditerranée	Dijon Sud	SM de la Vouge
Rhône-Méditerranée	Drôme	SM Rivière Drôme
Rhône-Méditerranée	Hérault	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (EPTB)
Rhône-Méditerranée	Jabron	DDT04
Rhône-Méditerranée	Lac du Bourget / Alluvions de la plaine de Chambéry	CISALB (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget) / DDT73
Rhône-Méditerranée	Le Lague	Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) repris par DDT 04
Rhône-Méditerranée	Lez provençal	Syndicat mixte du BV Lez (SMBVL)
Rhône-Méditerranée	Yzeron	SAGYRC (Syndicat d'Aménagement de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières)
Seine-Normandie	Puiseaux-Vernisson	CA 45

I- Etat d'avancement et calendrier

Synthèse des principaux retours

Revenir sur les **objectifs généraux la démarche PTGE**:

reconquête de la quantité et de la qualité de l'eau + partage de la ressource équitable entre l'ensemble des acteurs

Traiter des attendus des acteurs et de **rappeler ce qu'est un PTGE et ce qu'il n'est pas**:

- dans l'objectif d'un retour à l'équilibre, la démarche PTGE permet d'aboutir à un programme d'actions qui doivent être portées (maitrise d'ouvrage), financées (financeurs) et pilotées (gouvernance);
- en revanche, un PTGE n'emporte pas d'autorisations (autorisation de prélèvements AUP ou IOTA hors AUP, de création d'ouvrages (IOTA) ou DIG, canaux, ...) et ne constitue pas un document de planification (SDAGE / SAGE (PAGD) ni un règlement de SAGE avec répartition des volumes entre usages

Instaurer un **climat de confiance** entre les acteurs du territoire:

- animation de projet performante garantissant la qualité du dialogue tout au long de la démarche
- transparence sur les données utilisées et la clarté dans les analyses conduites

- Les données intangibles pour l'état des lieux, le diagnostic et le volet prospectif
- Analyse économique et financière pour chacun des scénarios d'actions
- Etablir les cercles de gouvernances + modalités de concertation / co-construction



II- Gouvernance et processus concertation:

quelques points d'attention importants pour la mise en œuvre des PTGE

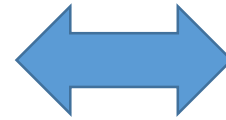
Bruno Lion / GIP « Transitions »



Des réunions, groupes de travail, commissions, comités, assemblées, focus groupes etc



Les acteurs sont mis en situations d'échanger/ débattre / s'exprimer



Des études, expertises, compilations de données, analyses



Produites par des bureaux d'études, des institutions, certains acteurs

Formuler ce qui est « en jeu » : quel est le problème de gestion de l'eau dans le territoire (diagnostic technique et stratégique)

Comprendre comment, sur quoi, à quelles conditions, avec qui on peut agir

Imaginer les futurs possibles: scénarios

Sélectionner les scénarios souhaitables

Construire un chemin de changement : comment activer les scénarios souhaitables ?

L'implication des
acteurs peut relever
de 2 régimes de travail

Concertation # Co-construction

2 modes d'activité différents

Information
Consultation
Concertation
Animation

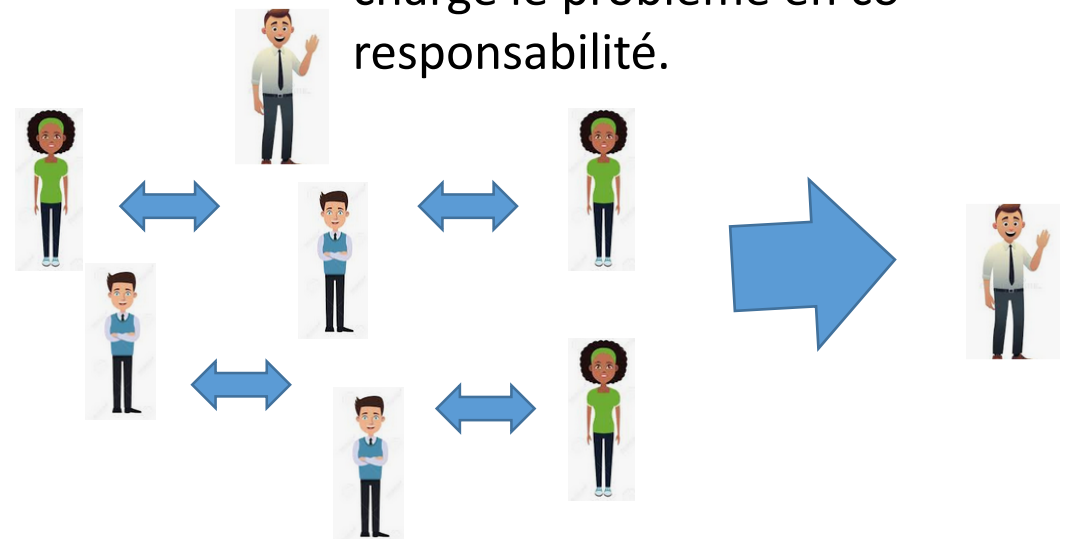


Le maitre d'ouvrage prend la responsabilité de la gestion du problème et il essaye de formuler la meilleure solution. Les partenaires « nourrissent » ses travaux



Co construction
Participation
Facilitation

Le maitre d'ouvrage crée les conditions pour que les acteurs s'engagent et prennent en charge le problème en co-responsabilité.





La démocratie
représentative



La démocratie
participative

La co-construction et la participation sont des innovations démocratiques

Ces approches font l'objet de beaucoup de recherches en sciences politiques, en science de gestion, en sciences sociales

Il n'existe pas de schéma unique, ni de solution toute faite : chaque situation appelle un processus spécifique

Tout le monde pratique



La co- construction

La concertation

La gouvernance
multi acteur

La participation

L'association des
partenaires

Mais...

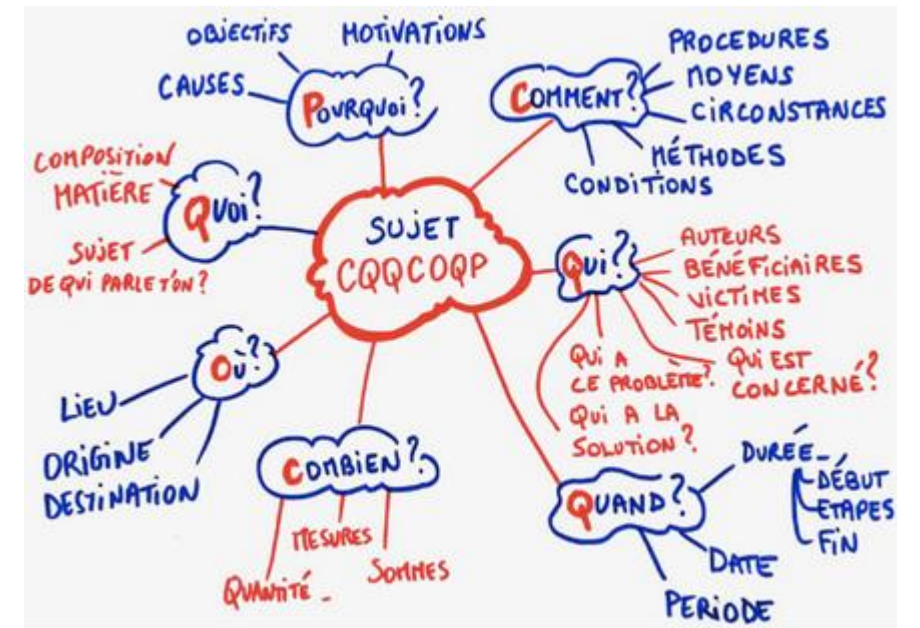
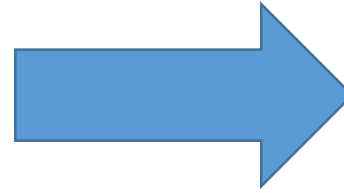
Sans réel cadre
méthodologique

À condition que ça ne
prenne pas trop de temps

Que ça ne coûte pas
trop cher

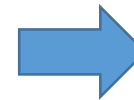
Que ça produise des
choses opérationnelles

Que ça respecte le
pouvoir des décideurs
de décider



Le calendrier prévisionnel


Phases et Rencontres		2022					2023							
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Phase 1 : écoute et diagnostic	Phase 1													
	Copil - présentation méthode													
	Entretiens d'écoute													
	Groupes techniques 1, 2, 3													
	Groupe transversal													
	Ateliers géographiques													
Phase 2 : identification des objectifs et leviers d'actions possibles	Copil - validation Phase 1													
	Phase 2													
	Configurations complémentaires													
	Groupes techniques 1, 2, 3													
Phase 3 : construction du programme	Groupe transversal													
	Copil - validation Phase 2													
	Phase 3													
	Configurations complémentaires													
Phase 3 : construction du programme	Groupes techniques 1, 2, 3													
	Groupe transversal													
	Copil - fin													
Mission du garant														



PTGE pertinent, approprié par les acteurs, qui suscite l'engagement, et permet la résolution du problème de gestion de l'eau sur le territoire



La facilitation vise à faire opérer par un tiers des démarches de participation et co-construction dans l'objectif de créer les conditions de la prise en charge d'un problème par les acteurs concernés par ce problème et à même d'agir sur lui



- Compréhension
- Nécessité d'agir
- Intérêt à agir
- Convergences stratégiques
- Engagement

L'intérêt de la facilitation

Etat



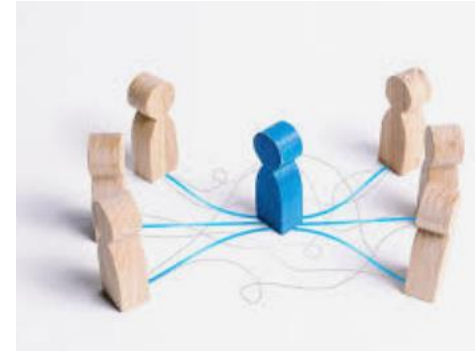
Collectivités

associations

Organisations
professionnelles
agricoles

Collectivités

Etat

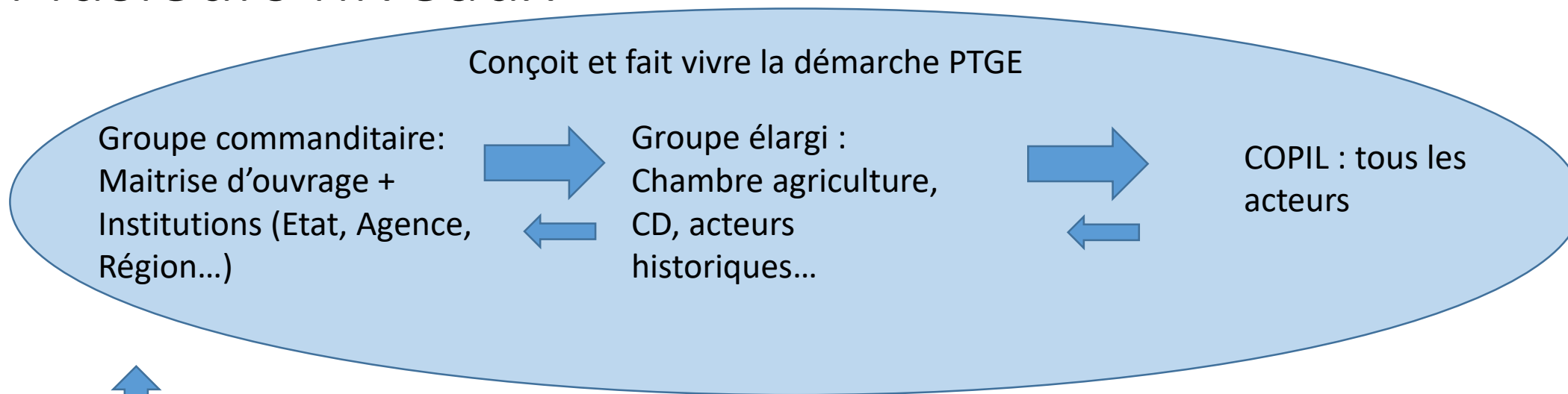


Organisations
professionnelles
agricoles

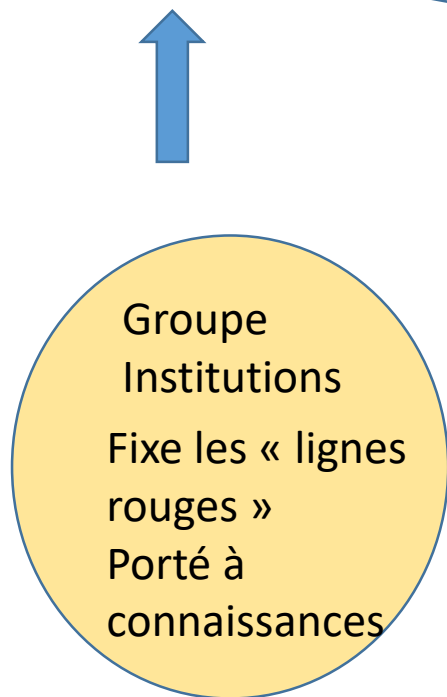
associations



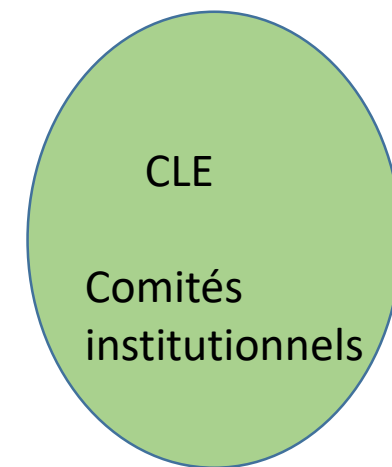
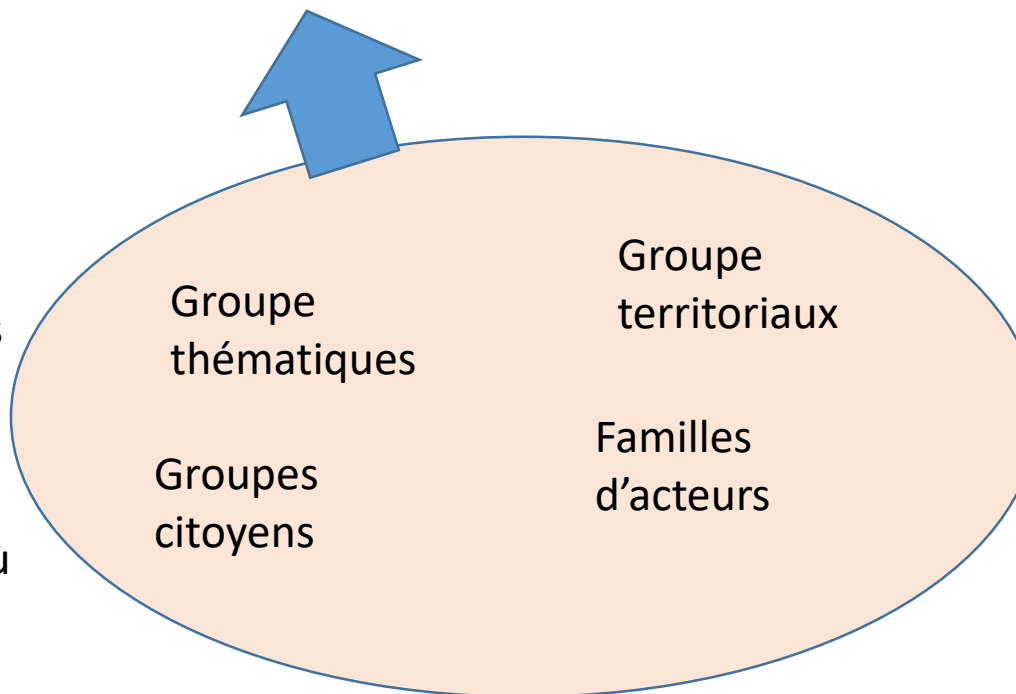
Plusieurs niveaux



Régime de concertation : les acteurs sont concertés sur la méthode et la démarche, informés des étapes, des résultats, et donnent leur avis

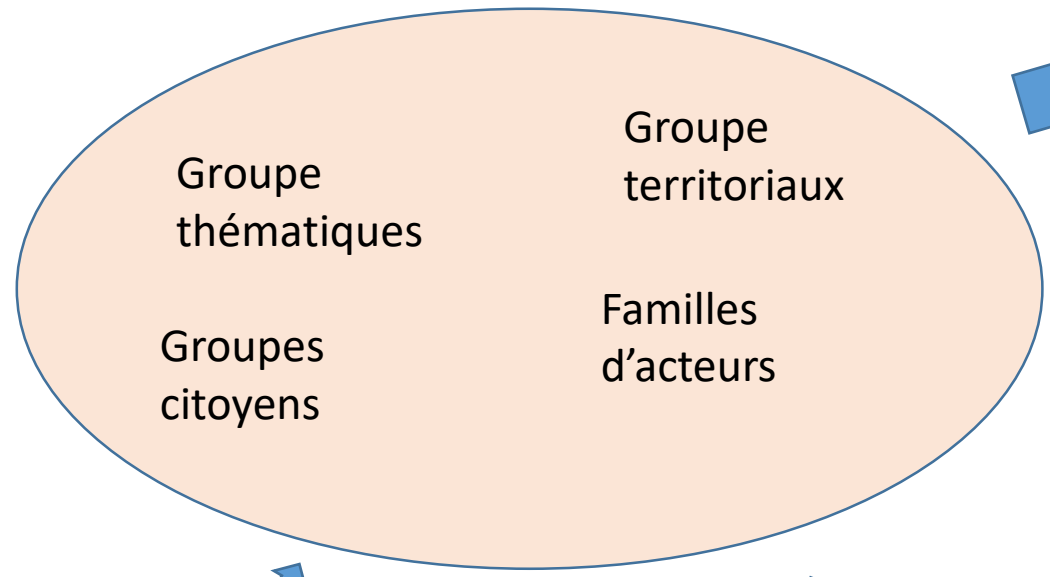


Régime de co-construction: les acteurs sont sollicités dans leurs expertises, intelligences, connaissances, intérêts, valeurs pour produire du contenu





Des expertises
sont produites en
amont pour
alimenter les
travaux des
groupes



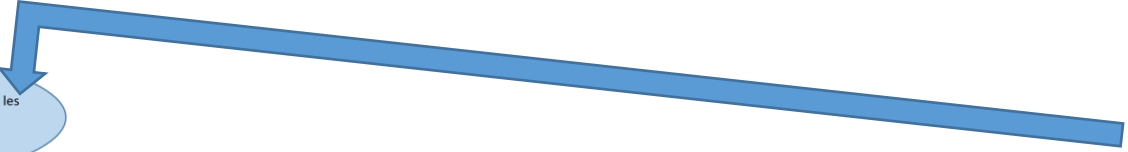
Les groupes produisent
du contenu

Les groupes formulent
des demandes
d'expertises sur certains
points pour éclairer leurs
travaux

Animation interne

Facilitation externe

Écrire un cahier des charges
décrivant les objectifs, les
exigences qualité, le attendu
(livrables) du processus



Deux questions pour terminer

Qui participe / qui ne participe pas?



Comment on décide?

- Choisir un scénario et écarter les autres?
- Calibrer des dispositifs d'intervention (réglementation, aides financières, moyens de fonctionnement etc)?
- Faciliter certains projets, en écarter d'autres ?
- Créer une structure?
- Poser un cadre politique ?
- Contractualiser les actions?



III- Analyses économiques et financières des PTGE: présentation synthétique du guide INRAE / principes et points de vigilance

Sébastien Loubier





Principes et méthodes

- Les analyses économiques et financières constituent un élément parmi d'autres d'aide à la décision et à la concertation. Elles n'ont pas vocation à s'y substituer
- Le principe de ces analyses consiste à évaluer le supplément de valeur créée sur un territoire grâce à la mise en œuvre du programme d'actions du PTGE
- Le supplément de valeur se mesure en rapport à un scénario où on ne réaliserait pas de projet (scénario "zéro" / sans projet / de référence)
- La définition de ce scénario sans projet, bien que paraissant superflue voire inutile, constitue le point central des analyses





Principes et méthodes

Qu'est-ce qui caractérise le scénario sans projet?

- > Une application des mesures réglementaires, donc un retour à l'équilibre même sans projet
- > L'impact du changement climatique (comme pour le scénario PTGE) = besoins en eau et disponibilité en eau
- > L'impact d'autres changements (prix de l'énergie, attentes sociétales, autres dynamiques...)
- > L'adaptation des usagers de l'eau à ces changements

Cela devrait être au regard de ce scénario (a priori non souhaité) que ce construit le scénario avec projet visant à aller vers un "futur plus souhaitable"





Principes et méthodes

Pourquoi la question du retour à l'équilibre est importante?

-> Par principe du respect de la réglementation (mais ce n'est pas un argument économique...)

-> Car respect des équilibres signifie normalement une absence de dommages ou de coûts d'opportunité de la ressource qui tous deux sont difficilement monétarisables

En cas de retours à l'équilibre progressif, peut-être plus rapide avec projet que sans, ce temps de retour peut constituer un indicateur complémentaire dans le cadre d'une analyse multicritère.





Points de vigilance

La nécessité d'anticiper l'analyse économique dès l'état des lieux (point de départ des deux scénarios) et le diagnostic (trajectoire sans projet)

La nécessité d'anticiper les besoins en données / informations

La nécessité de disposer de méthodes adaptées aux objectifs

-> alimenter le processus de concertation ET évaluer les actions / projets (PTGE nouvelle génération)

-> "valider" un projet en phase finale (PTGE ancienne génération)





Points de vigilance

L'analyse économique en matière de gestion de l'eau : une équation encore complexe à résoudre:

- Quel besoin de formation (porteurs / BE ...)
- Comment rédiger des CDC?
- Quel type de marché?
- Quand la lancer l'analyse?
- Comment fait-on de la prospective? Laquelle?
- Quels moyens y consacrer?
- Quelles compétences nécessaires (agronomie, hydro, éco, sce de gestion, géographie ...)?
- Qu'est-ce qui peut être fait en régie / prestation?
- Quelles informations disponibles?
- Comment évaluer la "qualité des analyses"?



Synthèse des échanges

Prochaines étapes

- Transmission de la V1 courant juillet pour retours le 2 septembre
- Prochaine réunion du GT PTGE du CNE le 15 septembre à 14h → V1.1



Annexes

